

DERNIÈRE MINUTE : DÉMARCHAGE ABUSIF - Certains clients nous ont alertés quant au démarchage d'entreprises proposant de remplacer les robinets thermostatiques des radiateurs. **En dehors de Proxiserve et des entreprises habituelles missionnées pour la plomberie et le chauffage, ne les laissez pas intervenir sur vos équipements et ne signez rien.**

En cas de doute, contactez-nous au **09 69 39 59 59** Service gratuit + prix appel

Merci de votre vigilance.

■ Contre les violences conjugales Accompagner et protéger

Chaque année, une femme sur dix entre 20 et 59 ans est victime de violences. Partenord Habitat se mobilise sans relâche, aux côtés du Département, de l'Etat, des associations et de la justice pour leur venir en aide et agit à trois niveaux :

- ✓ **en attribuant directement un logement aux victimes accompagnées par une association.** Au 1^{er} semestre 2024, 49 victimes ont été relogées.
- ✓ **en étant partenaire des associations pour héberger les femmes victimes de violences** afin qu'elles puissent être mises à l'abri, engager les démarches et reconstruire leur projet de vie.
- ✓ **en mettant à la disposition de la justice des places**, pour héberger les conjoints violents faisant l'objet d'une mesure d'éloignement dans l'attente du jugement.

Solidarité Femmes **3919**
appel anonyme, gratuit, 24h/24 et 7j/7

24h/24 et 7j/7

Des écoutantes professionnelles soutiennent, conseillent, informent et orientent vers les associations en fonction de chaque situation décrite.

En savoir plus >>>



**25 novembre
2024**

Journée
internationale
pour l'élimination
de la violence
à l'égard des
femmes

■ Enquête obligatoire SLS



Si vous ne bénéficiez pas de l'APL, vous avez reçu, mi-septembre, une enquête sur votre situation familiale et vos ressources qui était à nous renvoyer pour le **18 octobre 2024**.

**> Vous n'y avez pas encore répondu ?
Faites votre déclaration en ligne, un moyen gratuit, sécurisé et rapide !**

Pour cela, rendez-vous sur <https://enquete-partenordhabitat.cba.fr> munis de votre identifiant et de votre mot de passe communiqués soit dans l'enquête papier, soit dans le mail que vous avez reçu.



Une question sur cette enquête ?

Appelez le numéro **dédié exclusivement à cette enquête** : 09 69 36 15 59, du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi, de 8h à 12h.

■ Réussir Sans Attendre

Une semaine de mobilisation pour l'emploi des allocataires du RSA

Nord
Le Département est là

Pour cette nouvelle édition de la semaine Réussir sans attendre, les Maisons Nord Emploi du Département du Nord et France

Travail se mobilisent pour les allocataires du RSA, **du 6 au 13 novembre 2024**.

Au programme : ateliers et job dating pour rencontrer des entreprises et centres de formation mais également coups de pouce pour faciliter la reprise d'activité.

Vous êtes allocataire du RSA ?

Parlez-en à votre coach emploi ou à votre conseiller France Travail.

■ Propreté

Journée mondiale du nettoyage de notre planète le 20 septembre



**Tous acteurs, tous responsables
pour une planète sans déchet !**



A Maubeuge



A Mons-en-Baroeul

L'ASTUCE DU MOIS

Chauffage, les bons gestes

L'absence de chauffage peut provoquer des condensations de vapeur d'eau et favoriser l'humidité et l'apparition de moisissures dans le logement... C'est pourquoi, en saison froide, toutes les pièces du logement devront être suffisamment chauffées.

La bonne température AU BON MOMENT, AU BON ENDROIT

Adapter le chauffage de votre logement à vos besoins vous permettra de réaliser des économies et de ne pas gaspiller de l'énergie.



Surveillez la température

- 1°C = 7% d'économie d'énergie
- Utilisez les robinets thermostatiques pour réguler la température



Réglez vos robinets thermostatiques

- La température dans un logement est de 18 à 19°C la journée et de 17°C la nuit.
- Adaptez la température dans les pièces en fonction de vos besoins et de votre présence.



Adoptez les bons gestes

- Pour des raisons de sécurité et de confort, ne bouchez jamais les aérations de votre logement.
- Ne placez pas d'objets (meubles, rideaux...) devant vos radiateurs pour une bonne diffusion de la chaleur.
- Dépoussiérez les radiateurs.
- Pour aérer une pièce, il suffit d'ouvrir les fenêtres pendant 3 à 4 minutes. Vous renouvellerez l'air sans refroidir les murs.
- Si vous avez trop chaud, réglez vos radiateurs plutôt que d'ouvrir les fenêtres.



Attention au monoxyde de carbone

Pour vous protéger d'une intoxication : ne bouchez jamais les ventilations du logement, respectez le rendez-vous annuel avec l'entreprise plomberie mandatée par Partenord Habitat pour qu'elle puisse entretenir votre installation de chauffage, n'utilisez pas de chauffage d'appoint comme les feux à pétrole... En maison individuelle, faites ramoner mécaniquement le conduit de fumée.

Pour votre sécurité, il est interdit d'utiliser des chauffages d'appoint. Ils peuvent présenter un danger pour les personnes (incendies, émanations toxiques...)

Pour nous contacter :
- 24h/24 sur [www.partenordhabitat.fr/Locataire/Mes demandes](http://www.partenordhabitat.fr/Locataire/Mes%20demandes)
- du lundi au vendredi, de 8 h30 à 19 h au

09 69 39 59 59 Service gratuit + prix appel

- Pour les cas d'urgence (fuite de gaz, dégât des eaux...) : de 19 h à 8 h 30, les week-ends et jours fériés, composez également ce numéro

Office Public de l'Habitat (OPH) – 828, rue de Cambrai - BP 309 - 59020 Lille Cedex - Directeur de la publication : Eric Cojon - Rédaction/Conception/Réalisation : Partenord Habitat - Crédit photos : Partenord Habitat, Adobe stock – Date de parution : Octobre 2024 - Dépôt légal à parution. ISSN 2647-9249 - Tirage : 13 000 ex. - Tous droits de reproduction réservés © 2024 – Partenord Actualités est distribué gratuitement à tous nos locataires.

11 484

c'est le nombre d'interventions techniques **chaque mois** pour entretenir ou réparer les équipements de vos logements.

LE CHIFFRE DU MOIS

La panne n'est pas réglée ?

Dites-le nous



A chaque intervention d'une entreprise mandatée par Partenord Habitat, le technicien doit vous présenter un document appelé « bon d'attachement » que vous devez compléter et signer. Ce document est très important puisqu'il nous permet de savoir si les travaux commandés ont bien été réalisés, si vous en êtes satisfaits et d'évaluer nos prestataires. A noter : l'entreprise n'est pas habilitée à réaliser des travaux non prévus sans notre accord.

En cas d'intervention pour panne, votre retour est notre moyen le plus sûr de savoir si le problème est réglé et que votre équipement fonctionne à nouveau. **Si ce n'est pas le cas, n'attendez pas l'enquête de satisfaction, contactez votre Responsable clients au 09 69 39 59 59 Service gratuit + prix appel ou via votre espace client.**

Partenord Habitat innove

Des drones pour entretenir vos résidences



Une technique innovante consistant à utiliser des drones pour entretenir les façades des résidences a été testée résidence Les Salamandres, à Sin-le-Noble.

Une solution de nettoyage qui présente de nombreux avantages :

- **Moderniser nos pratiques** : les drones permettent d'appliquer rapidement et efficacement les produits directement sur les dépôts accumulés au fil du temps. Respectueux de la nature et de l'environnement, ceux-ci sont biosourcés et bio-dégradables à 80%.
- **Réduire les nuisances** : l'utilisation des drones permet d'éviter les désagréments liés à l'installation d'échafaudages ou aux dégâts occasionnés aux espaces verts avec l'utilisation d'une nacelle.
- **Améliorer votre cadre de vie durablement** : les façades sont propres et retrouvent leur couleur d'origine.



Découvrir en vidéo >>>



LE TRI + FACILE

